

Annexe A – Description des Services

PV FICHE CONSTAT N°

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36001036
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10000 imp / kWh
- Rapport TC : 150/15A / Rapport TP : 1/1
- Calibre U = 3x57,1 / 100V - 230 / 400V; I = 1(10)A; Pn = 50W; Cl = 0,5s
- Indexes : k1=108603k2=10002 (k1+k2)=18606. Pmax 21,3 Hr

Installé sous le compte de contrat et utilisé par Mr ALGERIAN BANK DE SENEGAL - SA/ABS-SA
l'adresse Almadie Ouest ABS-SA Route du King Fahd Palace Lot B au RDC

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boîtier

- Nr. scellés du boîtier
Plombs falsifiés
Autres plombs

Nouveau scellé : 212 B65

250558

Cache borne : 250503

Couverture principale : 214986

A3 - Capots

- dévisé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

RAS

A utilisé le compteur ci-dessus indiqué ; approuvé les constats et a signé la présente fiche de constat.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 10.04.2021 à DAKAR

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
3600.1036 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : ALGERIAN BANK OF SENEGAL SA/ABS
- Raison Social : Almadie Ouest ABS-SA route King Fahd Palace
- Adresse : W.F.B.R.D.C
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat :

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 10-04-02 du 10.04.2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

LE CLIENT